Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 2026-118
ID : 022-242200715-20260629-118_2026-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

| Nombre de membres : 40 | |
|---|---|
| **Nombre de votants** | |
| **Présents** | **Procuration** |
| 34 | 4 |

| Date de la convocation |
|---|
| 22 Juin 2026 |

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 7 Juillet 2026**

**et publication le 7 juillet 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20h,**
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Catherine Boudiaf excusée donne Pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Christophe de Quelen excusé donne Pouvoir à Monsieur Fabrice Even
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Pierre-Yves Daniel sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

## Délibération 118.2026 Subvention à l'Amicale du Personnel de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB) année 2026

La Présidente rappelle, que depuis 2023 les critères d'attribution de la subvention est calculée selon le nombre d'agents et d'enfants de moins de 14 ans.

La Présidente informe le Conseil Communautaire, que le Président de l'amicale du personnel de la CCKB sollicite l'attribution d'une subvention destinée, à l'organisation d'un repas du personnel, de l'arbre de noël …

Suite à cette demande, la Présidente propose, de maintenir les critères de 2023 d'attribution de la subvention qui sont de 30 € par agent et de 30 € à partir du deuxième enfant de moins de 14 ans, critères en vigueur depuis la délibération du 16 mars 2023.

Aujourd'hui, la proposition est 30 € par agent plus 30 € à partir du deuxième enfant de moins de 14 ans par agent soit :

| | Nombre d'agents | Participation par agent ou par enfant | |
|---|---|---|---|
| Nombre d'agents | 72 | 30 € | 2 160,00 € |
| Nombre d'agents avec 2 enfants de moins de 14 ans | 10 | 30 € | 300,00 € |
| **Total** | | | **2 460,00 €** |

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-118_2026-DE

La Présidente suggère de répondre favorablement à cette demande comme décrit ci-dessus.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- De verser une subvention d'un montant total de 2 460 € selon le mode de calcul décrit ci-dessous :

| | Nombre d'agents | Participation par agent ou par enfant | |
|---|---|---|---|
| Nombre d'agents | 72 | 30 € | 2 160,00 € |
| Nombre d'agents avec 2 enfants de moins de 14 ans | 10 | 30 € | 300,00 € |
| **Total** | | | **2 460,00 €** |

*Monsieur Bernard Trubuilt*

*Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel*

*Présidente de la CCKB*

*Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*